

Projet de budget 2015



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

SOMMAIRE

MESSAGE DU RECTEUR	3
1. QUELQUES CHIFFRES-CLEFS	5
1.1. Sources de financement	5
1.2. Postes financés par le budget État, le FNS et les autres fonds	9
1.3. Évolution du nombre total d'étudiants-es	10
2. INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES	15
2.1. Fonctionnement	15
2.2. Investissements	18
3. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROJET DE BUDGET 2015	19
3.1. Programme d'économies 2013-2015	19
3.2. Revenus de fonctionnement	22
3.3. Charges de fonctionnement	26
3.4. Synthèse des charges et revenus État	32
4. PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2015	33
4.1. Crédit de programme	33
4.2. Crédit d'ouvrage	33
5. STATISTIQUES	35
5.1. Charges et revenus budget État et fonds de tiers	35
5.2. Aperçu des ressources budgétaires dans les facultés	36



LE MOT DU RECTEUR

Le 17 mars 2009 entrait en vigueur une nouvelle loi sur l'Université. Cinq ans plus tard, c'est l'occasion d'établir un premier bilan. Une opportunité à saisir aussi pour examiner les obstacles qui se dressent aujourd'hui sur le chemin qui mène vers l'autonomie plébiscitée par la population genevoise.

S'il ne fallait retenir qu'une leçon de la période écoulée, utile pour les années à venir, c'est sans doute le fait que l'autonomie est un processus d'apprentissage, plus ou moins long, à la fois pour l'Université et ses divers corps que pour l'État et ses différentes composantes. Un élément tout à fait central de l'autonomie de l'Université concerne la maîtrise et la gestion des bâtiments, y compris de leurs équipements informatiques et de communication, qui lui sont indispensables pour assurer ses missions de recherche, d'enseignement et de services à la cité. Aujourd'hui, l'Université de Genève n'est pas propriétaire de ses murs. De surcroît, elle souffre d'une insuffisance chronique de locaux estimée, à l'aune du nombre total de ses étudiants-es et selon les normes fédérales en la matière, à plus de 40'000 m².

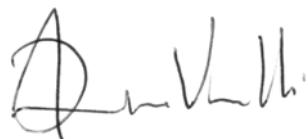
Pour mettre en œuvre une autonomie en matière d'infrastructures, autonomie que l'Université serait prête à assumer, trois conditions au moins doivent être remplies, dont aucune ne l'est à ce jour. Il conviendrait, en premier lieu, que l'État de Genève transfère à l'Université les locaux dont elle a besoin pour ses activités. Ce transfert d'actifs, qui a déjà été réalisé en faveur des Transports publics genevois, des Services industriels de Genève ou de l'Aéroport international de Genève, permettrait à l'Université d'obtenir les ressources financières, à des conditions très favorables et totalement supportables par son propre budget, pour rénover ses bâtiments ou en construire de nouveaux pour accueillir ses étudiants-es en nombre croissant.

La deuxième condition, préalable incontournable à un transfert d'infrastructures, est liée à l'établissement d'un état des lieux complet des bâtiments qui pourraient être cédés à l'Université. Cet inventaire est indispensable pour évaluer la réelle valeur du transfert d'actifs. À cet inventaire, il faut encore ajouter les moyens budgétaires en lien avec les

charges d'amortissements qui sont à ce jour inscrits dans le budget de l'État.

Finalement, la dernière condition nécessaire à l'autonomie en matière de bâtiments et d'équipements concerne les frais de leur entretien au quotidien. Ces coûts croissent avec le nombre d'utilisateurs et avec la vétusté des locaux. Sur ce point également il conviendrait d'en évaluer, en étroite collaboration avec les services compétents de l'État, le montant, puis de transférer le budget nécessaire pour permettre à l'Université d'en assurer ensuite la pleine et totale gestion. Ces besoins dépassent clairement le montant alloué par l'État, lequel a de surcroît été réduit de 25 % alors même que le nombre d'utilisateurs ne cesse de croître.

L'autonomie ne doit pas être l'occasion d'affaiblir les entités autonomisées mais bel et bien de leur donner les moyens d'utiliser de la manière la plus efficace possible les ressources qui leur ont été transférées. Elle ne peut pas se réduire à des économies pour l'État et des augmentations de charges pour l'Université. Elle ne doit pas être instrumentalisée, de manière dogmatique, en perdant de vue que ce choix est le garant pour la collectivité genevoise de bénéficier de prestations de qualité dans un rapport coût / avantages le plus intéressant.



Jean-Dominique Vassalli

1. QUELQUES CHIFFRES-CLEFS

1.1. SOURCES DE FINANCEMENT

Fonctionnement

L'Université bénéficie de trois types de ressources pour assurer le financement de ses activités.

Les collectivités publiques :

Le financement des prestations nécessaires à l'enseignement et à la recherche est assuré principalement par les collectivités publiques. L'indemnité cantonale représente 44 % des sources de revenus de l'Université. La Confédération accorde une subvention de base en fonction du nombre d'étudiants-es et des fonds de recherche. L'Université obtient enfin des subventions d'autres cantons qui, en vertu de l'accord intercantonal, indemnissent l'Université pour le coût des étudiants-es confédérés-es immatriculés-es à Genève. La Confédération et les autres cantons financent 13 % du total des ressources de l'Université.

Les ressources propres :

Ces ressources comprennent notamment les taxes universitaires acquittées par les étudiants-es, les loyers des foyers universitaires, la facturation de frais de gestion de fonds, et les produits des prestations de services et des ventes, dont les soins dentaires réalisés par la section de médecine dentaire. Elles représentent 6 % du financement total.

Les Fonds de tiers :

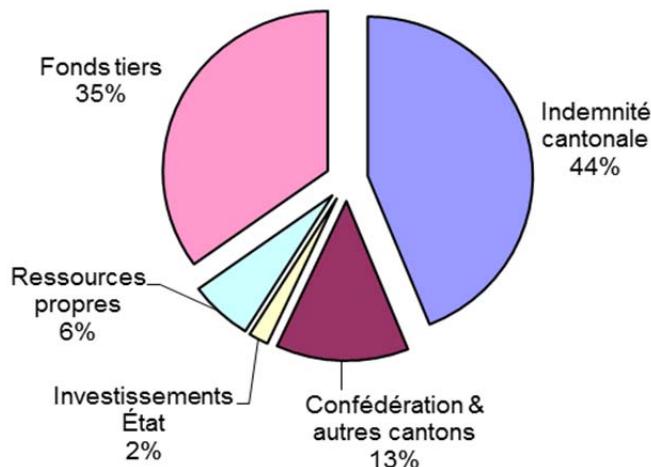
Ces fonds sont alimentés par des mandats de recherche privés ou publics, des donations et des legs, qui sont généralement affectés à des buts précis. Parmi les fonds de tiers, le FNS représente le bailleur le plus important pour l'Université avec environ 11 % de ses ressources totales. Cet apport témoigne de la qualité des projets de recherche de l'Université, puisque les demandes de subsides donnent systématiquement lieu à une expertise scientifique. De nombreux subsides sont également accordés par l'Union européenne, sur une base compétitive, et des mandats de recherche sont confiés par les organisations internationales, ainsi que par les milieux économiques et industriels. Globalement, les efforts déployés par les chercheurs de l'Université permettent de disposer d'un financement substantiel à hauteur de 35 % du total des ressources disponibles.

Investissement

L'État de Genève (ci-après l'État) accorde un crédit de programme pour le renouvellement des équipements et des crédits d'ouvrage, pour le développement de nouvelles infrastructures. Cela représente environ 2 % du financement total de l'Université. À relever que les investissements dans les bâtiments émargent au budget de l'État, propriétaire juridique des bâtiments universitaires.

Composition des sources de financement de l'Université

Comptes 2013 <i>en millions de francs</i>	Montant
Indemnité cantonale	388
Confédération & autres cantons	115
Investissements État	17
Ressources propres	55
Fonds tiers	309
Total des Ressources	883



Source : Rapport financier - Comptes 2013 de l'Université de Genève

Évolution du montant de l'indemnité cantonale de 2010 à 2015

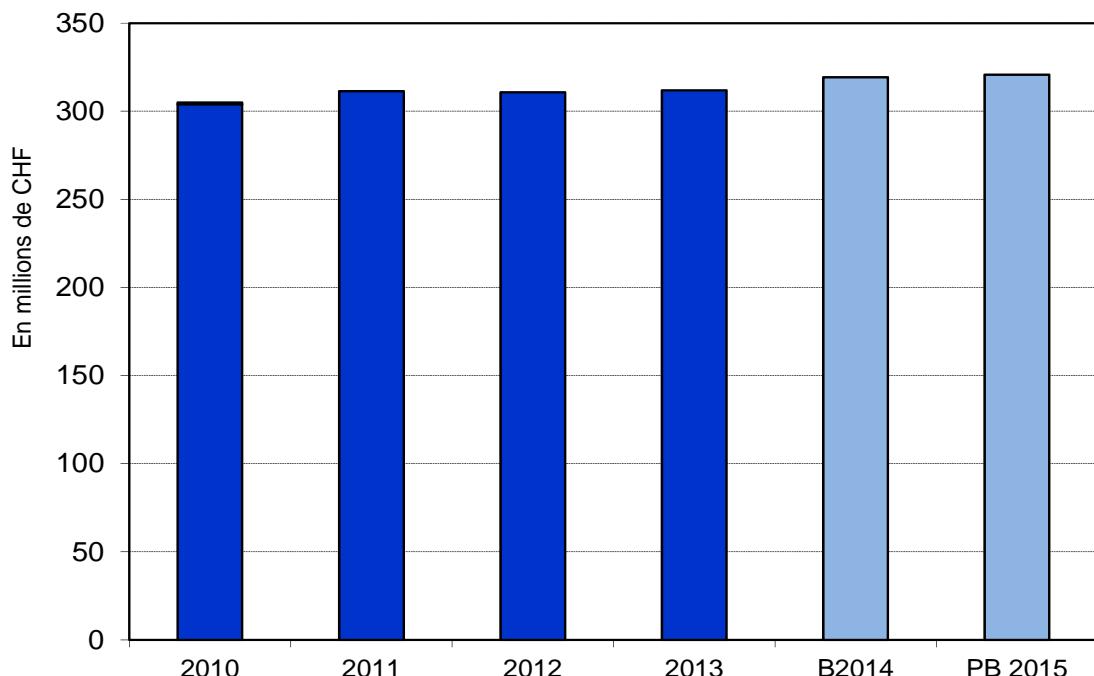
Sur la période de 2010 à 2015, l'évolution de l'indemnité cantonale montre une progression de 5.5 %, correspondant à un rythme annuel moyen de 1.1 %. Le tableau présente schématiquement les différents facteurs expliquant l'évolution de l'indemnité cantonale sur cette période.

Variations de l'indemnité cantonale 2010 - 2015	%
Mécanismes salariaux & Caisse de pension	5.9%
Convention d'objectifs	8.2%
Transferts d'activités	-1.6%
Mesures d'économies cantonales	-4.8%
Suppression Subvention conditionnelle	-2.1%
Total	5.5%

Parmi les événements liés à l'évolution de la masse salariale de l'Université, il est à souligner que les mesures d'assainissement de la CIA, puis celles visant à la recapitalisation de la CPEG représentent un peu moins de la moitié de l'augmentation de l'indemnité cantonale. En ce qui concerne les éléments en lien avec la Convention

d'objectifs, la contribution cantonale pour la prise en charge du loyer du Campus Biotech sur le site de Sécheron représente près d'un cinquième de l'augmentation de l'indemnité cantonale depuis 2010. Enfin, dans la catégorie des transferts d'activités, la reprise par les HUG des activités de la Division de stomatologie et de chirurgie orale constitue le principal événement justifiant ainsi un peu plus de 80 % des transferts réalisés.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution en volume de l'indemnité cantonale en se fondant sur les données des comptes pour les années 2010 à 2013 et des budgets pour 2014 et 2015. Pour des raisons d'homogénéité des données, les montants ci-dessous excluent les indemnités cantonales non monétaires qui ont été supprimée à partir du budget 2014.



Source : Comptes et Budgets de l'Université de Genève

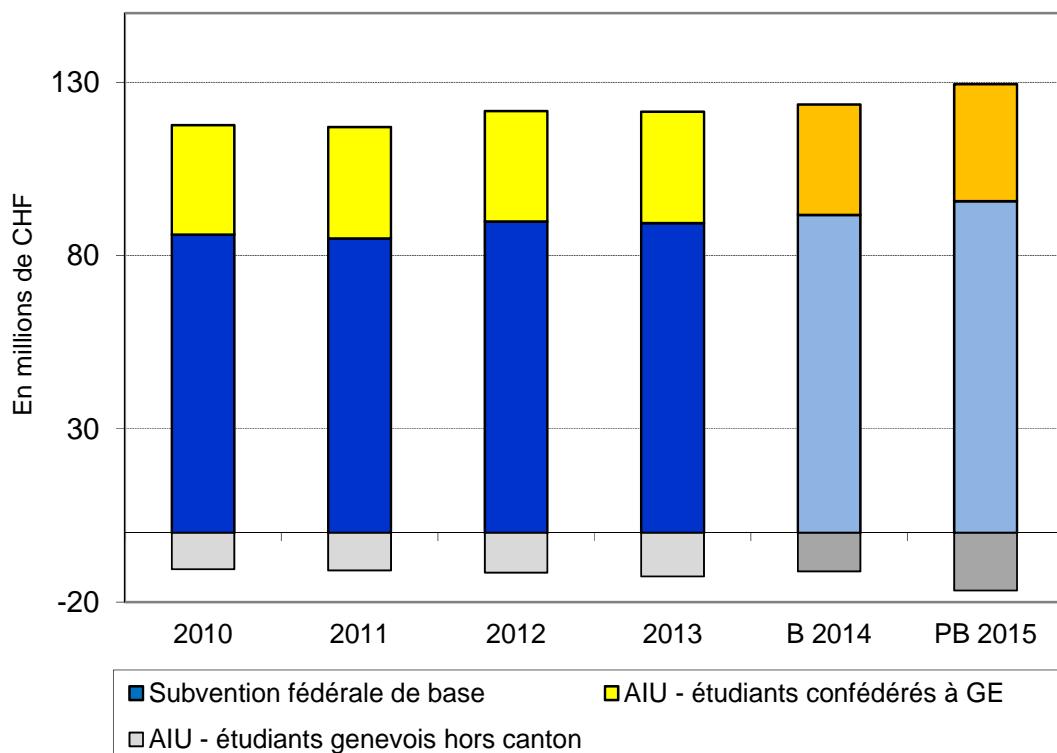
Évolution de la subvention fédérale de base et des subventions des autres cantons de 2010 à 2015

La subvention fédérale de base est passée de KCHF 86'066 en 2010 à KCHF 95'678 en 2015 (estimation), soit une progression annuelle moyenne de 2.1 %, une croissance plus soutenue que celle de l'indemnité cantonale. Dans le même laps de temps, la subvention accordée par la Confédération aux Hautes Écoles a augmenté de KCHF 87'511 et s'élève à KCHF 647'208 en 2015 (estimation). La part attribuée à l'Université de Genève croît à un rythme 1.4 fois moins élevé que l'enveloppe fédérale globale destinée aux universités cantonales. Cette tendance indique une certaine érosion de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales qui s'explique par une croissance proportionnellement moindre des fonds de tiers de l'Université de Genève.

Entre 2010 et 2015, les subventions reçues des autres cantons au titre de l'Accord intercantonal universitaire, s'inscrivent en hausse de KCHF 2'236, soit une croissance de 7.1 %. Cette croissance résulte de trois facteurs : un premier lié au montant du forfait, un second lié au nombre d'étudiants-es et un dernier en lien avec l'évolution de la répartition des étudiants-es par domaine. Sur la période observée, le montant du forfait par étudiant et par domaine a été adapté à l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation induisant un effet de prix de plus 5 %. Par domaine, on observe une baisse de 10 % des

étudiants-es confédérés-es dans le domaine des « sciences humaines et sociales », représentant 80 % du nombre des étudiants-es confédérés-es immatriculés à Genève. Le nombre des étudiants-es progresse de 18 % dans le domaine des « sciences naturelles et exactes » et de 21 % dans celui de la « médecine clinique ». Globalement, l'évolution du nombre d'étudiants-es confédérés-es est en recul induisant sur le montant des subventions reçues un effet de volume de moins 5 %. Enfin, la répartition des étudiants-es par domaine engendre une amélioration des subventions reçues des autres cantons de 7 % en raison d'un accroissement du nombre des étudiants-es des domaines « médecine clinique » et « sciences naturelles et exactes », dont les forfaits sont les plus élevés (respectivement CHF 25'700 et CHF 12'850 par étudiant et par semestre), plus important que la diminution du nombre des étudiants-es du domaine « sciences humaines et sociales » au bénéfice d'un forfait moins élevé (CHF 5'300 par étudiant-e et par semestre).

Quant au montant que le Canton de Genève verse aux autres cantons universitaires au titre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales, il augmente de KCHF 6'146, soit une croissance de 59.2 % sur la période observée. Cette dernière résulte principalement d'un effet de volume puisque le nombre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales a crû de plus de 50 %. Cette tendance est très marquée dans le domaine des « sciences humaines et sociales » où le nombre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans d'autres universités suisses croît de 53 % en lien principalement avec le transfert de l'institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport à Lausanne. Dans le domaine de la « médecine clinique », la croissance de 86 % doit être relativisée car elle porte sur un effectif assez restreint et est en lien avec l'accessibilité aux stages en milieux hospitaliers. Tous domaines confondus, cette évolution montre qu'un nombre croissant d'étudiants-es choisit, comme le système de Bologne entend le favoriser, de poursuivre leurs études de maîtrise dans d'autres universités. Elle témoigne également de la concurrence accrue exercée par les universités cantonales entre elles.



Source : Comptes et Budgets de l'Université de Genève et de l'État de Genève

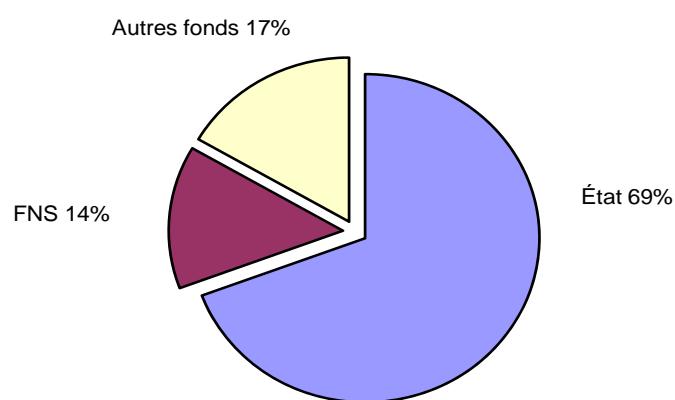
1.2 POSTES FINANÇÉS PAR LE BUDGET ÉTAT, LE FNS ET LES AUTRES FONDS

En 2013, l'Université a employé 5'978 personnes, qui ont occupé en moyenne annuelle 4'274.4 postes équivalent plein temps (ci-après EPT). Les Fonds de tiers (FNS et autres fonds) ont assuré le financement de 1'311.6 postes EPT, complétant les 2'962.7 postes financés par le « Budget État ». Par catégorie de personnel, toutes sources de financement confondues, on observe que 64 % des collaborateurs-trices de l'Université entrent dans la catégorie du corps professoral et des collaborateurs-trices de l'enseignement.

La répartition par catégorie et par source de financement des postes occupés en moyenne annuelle est la suivante :

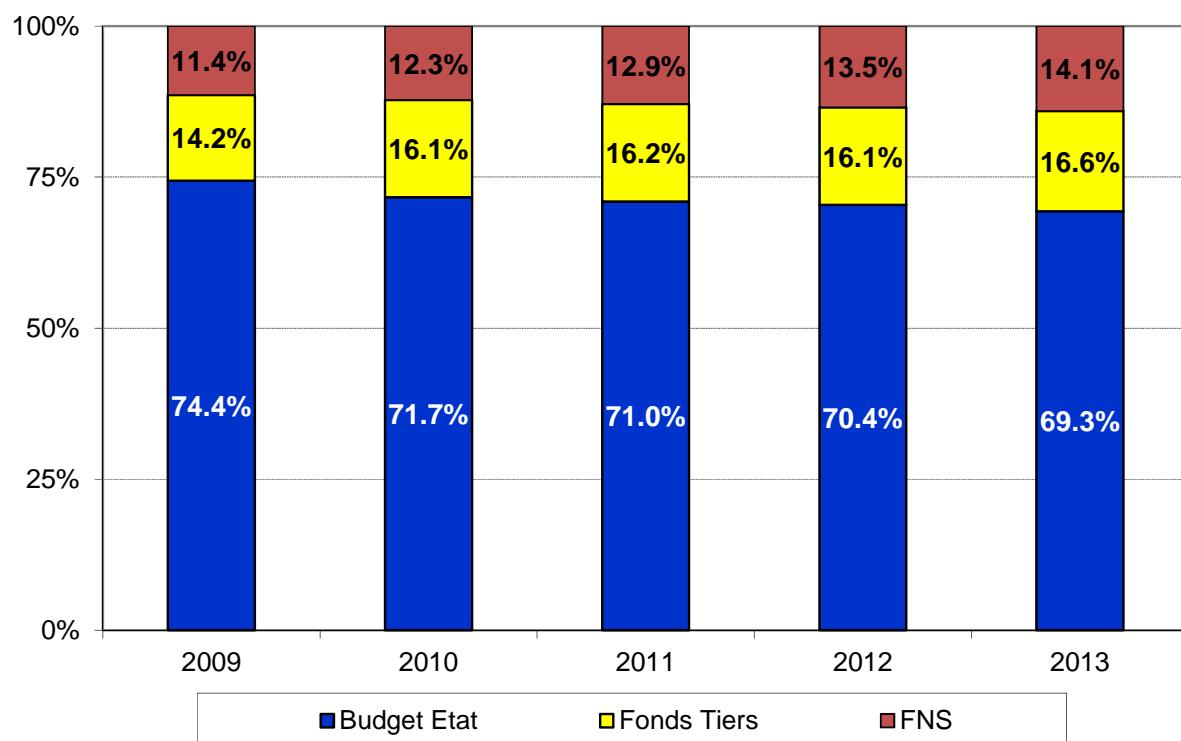
Nbre EPT, moyenne annuelle	État	FNS	Autres fonds	Total
Corps professoral	443.7	26.0	16.8	486.6
Collaborateurs de l'enseignement	1'326.1	498.5	418.4	2'242.9
Personnel administratif et technique	1'192.9	76.6	275.3	1'544.9
TOTAL	2'962.7	601.1	710.5	4'274.4

Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Évolution du ratio des postes par source de financement entre 2009 et 2013



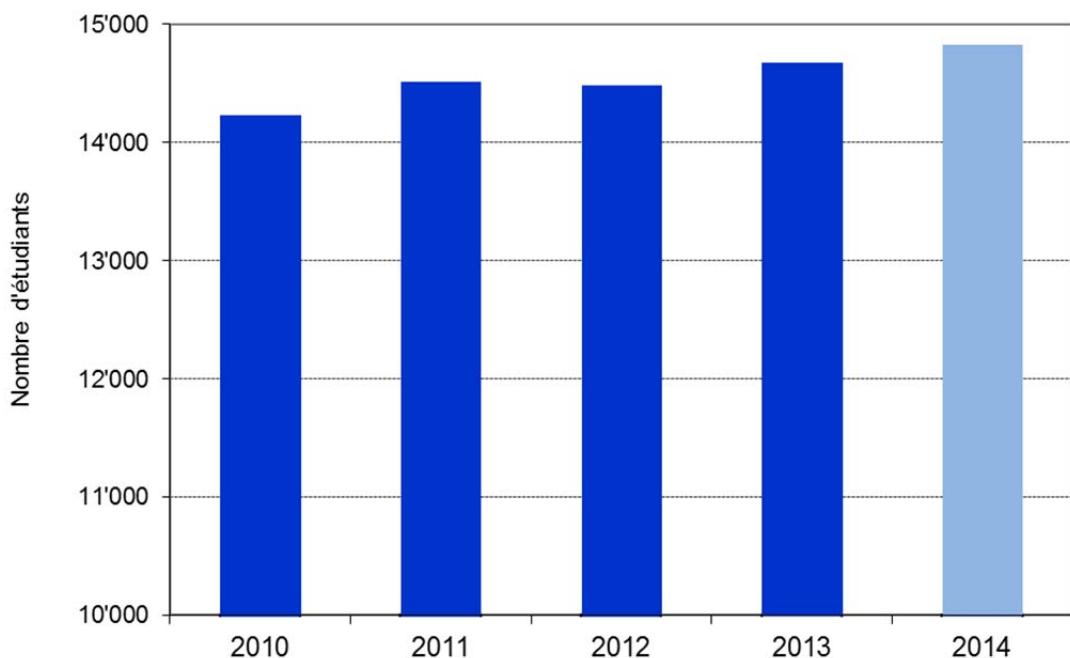
Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

1.3 ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS-ES

Nombre d'étudiants-es 2014 / 2015

Pour la rentrée universitaire 2014 / 2015, le nombre d'étudiants-es est estimé à 14'828 étudiants-es (sans les instituts et les MAS de formation continue), en augmentation de 153 étudiants-es (1.0 %) par rapport à l'année précédente. Ainsi, en cinq ans, le nombre d'étudiants-es a crû de 4.2 %.

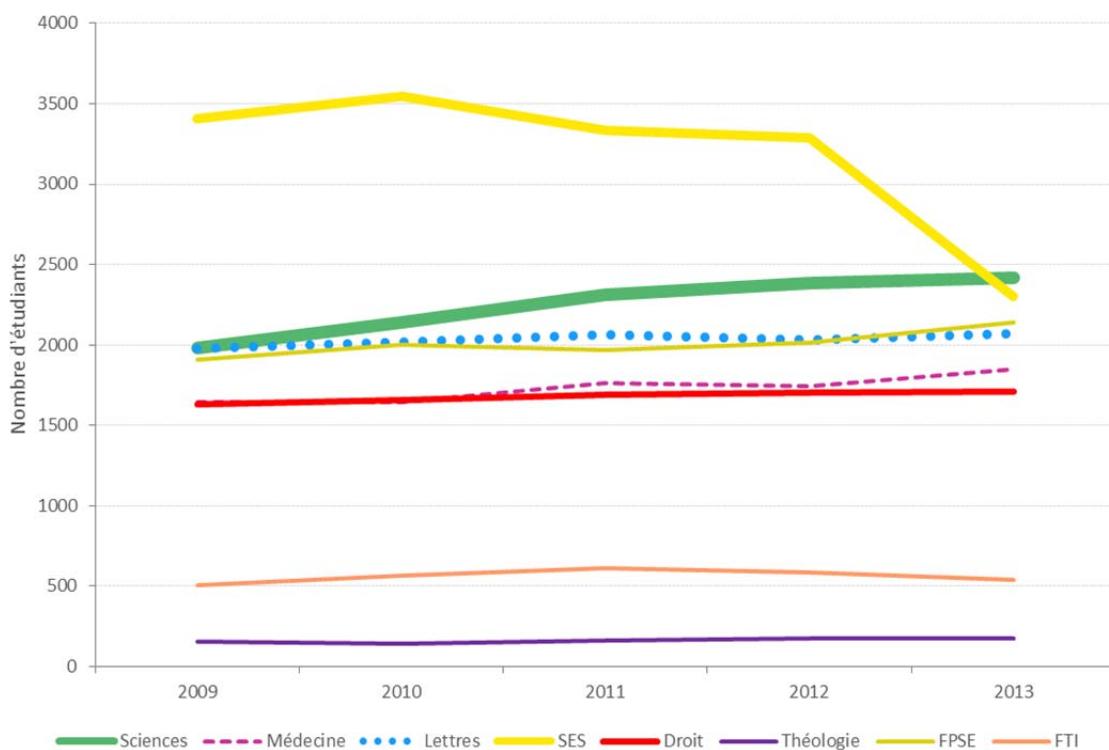
Évolution du nombre d'étudiants-es entre 2010 et 2014 (hors IHEID)



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Cette évolution récompense les efforts consentis par l'Université pour améliorer son image. À long terme, des adaptations majeures des infrastructures, notamment en termes de surface et en termes d'encadrement pédagogique, devront être maintenues, si le Canton entend conserver une Université polyvalente reconnue et performante.

Évolution du nombre d'étudiants-es par faculté entre 2009 et 2013



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

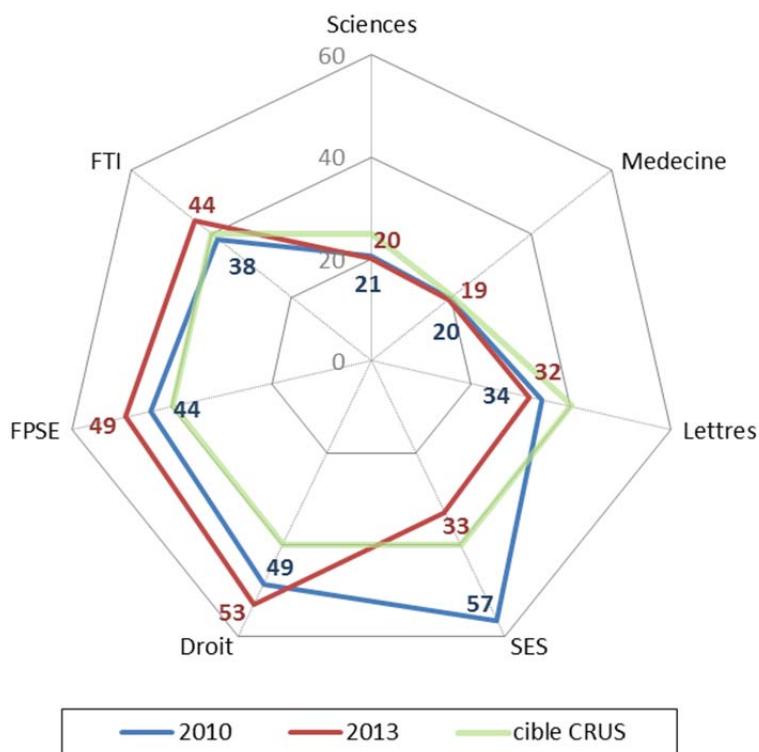
Durant la période de 2009 à 2013, la faculté des Sciences a connu la plus forte croissance du nombre d'étudiants-es (+24 %). Elle est suivie des facultés de Médecine et de la FPSE (tous deux +12 %), la Théologie (+14 %) avec certes sur un effectif réduit, puis de la faculté de Traduction et d'Interprétation (+8 %), et de celles des Lettres et de Droit (tous deux +5 %). La faculté des Sciences Économiques et Sociales connaît une diminution (-32 %) qui s'explique principalement par le transfert d'environ 1'000 étudiants-es du Baccalauréat universitaire en relations internationales (BARI) au Global Studies Institute (GSI). Si l'on neutralise ce changement de périmètre, la faculté des Sciences économiques et Sociales enregistre une diminution d'environ 4 %.

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement se définit comme le rapport entre le nombre d'étudiants-es et le nombre de postes budgétés DIP de professeurs en catégorie SIUS (les professeurs ordinaires et les professeurs adjoints).

Ce calcul peut introduire un certain biais par rapport à la réalité du terrain. Néanmoins, il permet d'apprécier au mieux l'adéquation entre les ressources allouées et l'encadrement attendu.

Évolution du taux d'encadrement par faculté entre 2010 et 2013



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

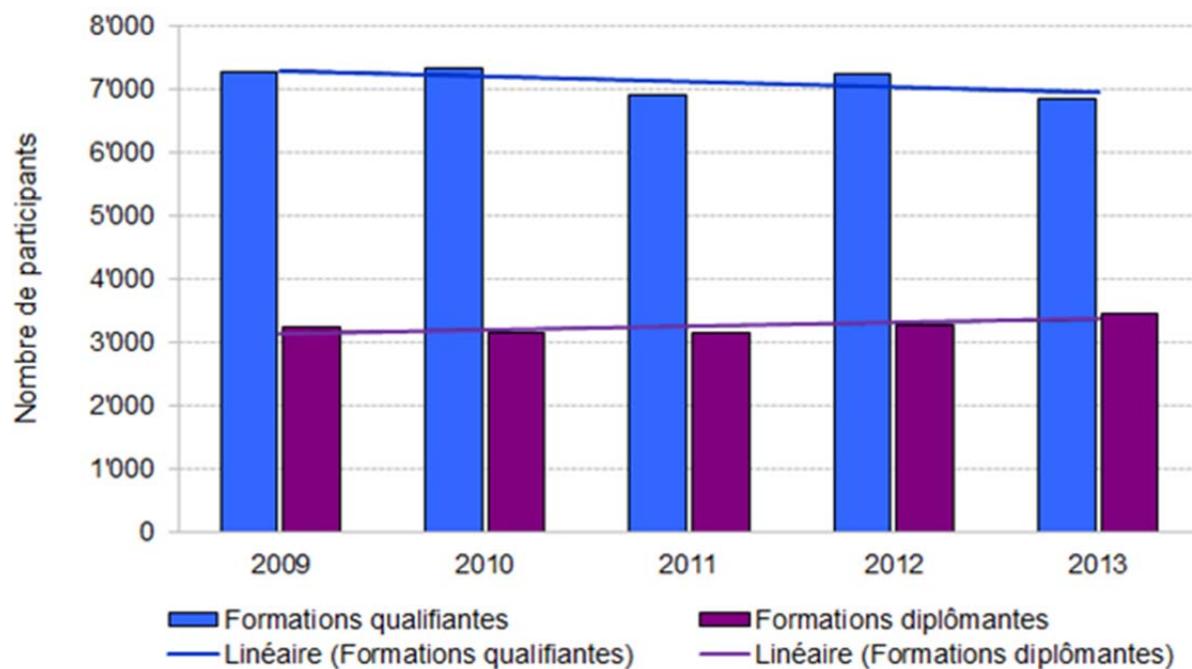
Entre 2010 et 2013, le taux d'encadrement s'est détérioré de manière significative pour la faculté de Traduction et d'Interprétation (-16 %) et la FPSE (-11 %). Quant aux autres facultés hormis celle des SES, il s'est légèrement amélioré. A noter que l'importante amélioration des SES est à mettre en relation avec le transfert des étudiants-es du Baccalauréat en relations internationales au Global Studies Institute.

Pour les domaines des sciences exactes et de la médecine, le taux d'encadrement respectif est plus favorable que celui recommandé par la CRUS. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, le taux d'encadrement n'atteint pas la recommandation de 40 étudiants-es par professeur fixé par la CRUS. Hormis les facultés des Lettres et des SES, en raison du transfert du BARI précité, toutes les facultés de sciences humaines et sociales ont vu leur taux d'encadrement se détériorer depuis 2010.

Nombre d'étudiants-es en formation continue

La formation continue répond à la demande du marché du travail où les niveaux d'exigence appellent un renouvellement permanent des connaissances nécessaires à la mobilité professionnelle et indispensables pour accompagner et favoriser les innovations technologiques. Elle connaît un succès qui ne se dément pas, année après année, malgré le fait que les entreprises, notamment les PME, peinent à prendre en charge les coûts de cette formation pour leur personnel. En 2013, les programmes de formation continue ont accueilli 10'307 participants. On constate une évolution tendancielle à la baisse pour les formations qualifiantes (- 5.5 %), et à la hausse pour les formations diplômantes (+ 5.9 %). Globalement, on enregistre une diminution des participants aux deux types de formations de l'ordre de 2 %.

Évolution du nombre d'étudiants-es en formation continue de 2009 à 2013



Source : Bureau des statistiques du service de la Formation Continue

2. INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES

Le processus d'élaboration du budget se déroule sur une période de l'ordre de huit mois. C'est au printemps que l'Université est informée des orientations budgétaires de l'État, son principal contributeur. Sur cette base, l'Université élabore une première version du budget. Les charges de personnel sont évaluées en fonction des effets des mécanismes salariaux arrêtés par le Conseil d'État et le Rectorat définit les directives budgétaires à l'intention des facultés. Ces directives sont transmises à l'ensemble des doyens. Pendant l'été, le Rectorat procède aux arbitrages budgétaires des besoins exprimés par les facultés selon les priorités et les possibilités de réallocations internes. La marge de manœuvre est étroite et exige de concilier à la fois les efforts de rationalisation et d'économies imposées par l'État et le fait que tous les postes, hormis ceux des assistants ou maîtres-assistants, sont occupés à long terme et régis par la loi relative au personnel de l'administration cantonale.

Durant l'automne, l'Université élabore le budget détaillé par subdivision. L'enjeu consiste à arrêter les dotations budgétaires par faculté dans le cadre du budget global, à procéder aux réallocations intra et interfacultaires, à répartir l'objectif des « non dépenses », à procéder aux coupures prévues par le Programme d'économies 2013 / 2015, ainsi que toutes les opérations consécutives à des changements de structure.

Une fois le budget de l'État voté par le Grand Conseil, le budget de l'Université est finalisé en simulant, sur la base des contrats, la masse salariale de chaque structure. Enfin, le budget est transféré dans les différentes applications informatiques financières pour assurer le respect des moyens alloués.

2.1. FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales (nature 30)

La masse salariale est déterminée sur la base des contrats réels pour les postes occupés, et selon des salaires moyens déterminés pour les postes vacants. Elle est calculée par groupe de fonctions (par exemple, professeur ordinaire, chargé de cours, assistant, collaborateur scientifique, administrateur, secrétaire, etc), selon les postes EPT. Elle tient compte des décisions du Conseil d'État quant aux mécanismes salariaux accordés aux collaborateurs-trices de la fonction publique (annuités et renchérissement).

Les charges sociales sont calculées en appliquant les taux légaux.

Dépenses générales (nature 31)

Les dépenses générales regroupent les charges liées aux biens, services et marchandises, ainsi que les charges d'exploitation, notamment les loyers, l'entretien courant, les dédommagements de frais professionnels et les pertes sur débiteur.

Les dépenses générales sont évaluées sur la base des dépenses des exercices précédents et des demandes de réallocations entre les différentes natures comptables des subdivisions.

Selon les consignes arrêtées par le Conseil d'État, l'Université ne comptabilise ni le loyer des bâtiments mis à sa disposition par l'État, ni le service bureau pour la gestion des paies, ni les subventions non monétaires allouées en contrepartie. Ces informations font

toutefois l'objet d'une note annexe dans les états financiers.

Amortissements (nature 33)

L'Université enregistre les amortissements de ses équipements. Les durées d'amortissement varient d'une catégorie de bien à l'autre et oscillent entre 4 et 10 ans. Propriétaire d'un bâtiment affecté aux missions d'enseignement et de recherche, l'Université amortit linéairement chaque composante de cet objet selon les durées d'utilité prévues par les codes CFC. Les durées d'amortissement oscillent entre 25 et 70 ans avec une durée moyenne de 33 ans.

Les équipements étant intégralement financés par des subventions d'investissement de l'État, les amortissements sur les équipements et les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement. Ils sont sans impact sur le résultat net. En revanche, dans la mesure où l'acquisition du bâtiment de Carl-Vogt a été financée par les propres moyens de l'Université, les charges d'amortissement y relative influencent le résultat net du budget « État ».

Subventions accordées (nature 36)

Les subventions accordées regroupent toutes les aides financières octroyées à des personnes, notamment les bourses, ainsi qu'à des entités tierces.

Imputations internes (nature 39)

Les imputations internes représentent les charges facturées par une structure de l'Université à une autre structure pour la mise à disposition de personnel, d'infrastructure (bâtiment, informatique) ou la fourniture d'une prestation. Ces opérations concernent toutes les sources de financement.

Taxes et revenus divers (nature 42)

Les taxes et revenus divers comprennent principalement :

- ✓ Les loyers des foyers universitaires (nature 4240)
Ces derniers couvrent les loyers à verser aux propriétaires, ainsi que les frais d'entretien et de gestion.
- ✓ Taxes d'encadrement et taxes fixes (nature 4231)
Les taxes d'écolage proviennent des taxes de cours acquittées par les étudiants-es. Il faut mentionner qu'environ 30 % des étudiants-es sont exonérés de taxes universitaires. Le montant des taxes est fixé à CHF 500 par semestre et par étudiant, composé de CHF 65 au titre des taxes fixes pour le financement des activités sociales et des associations d'étudiants-es, et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement. Ces dernières sont essentiellement affectées au financement de postes d'assistants, ainsi que d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève (BGE).
- ✓ Soins dentaires (nature 4240)
Dans le cadre de la formation de ses étudiants-es, la section de médecine dentaire ouvre ses portes au public et assure des soins dentaires. Les soins sont facturés selon la politique de tarification arrêtée par le Rectorat.

Le solde inclut les taxes d'inscription aux cours d'été, la participation des HES et IHEID en contrepartie des prestations octroyées par l'Université à leurs étudiants-es, les taxes auditeurs, les émoluments, les dédommagements des assurances, ainsi que les produits des autres prestations de service et de ventes.

Revenus de transfert (nature 46)

Les revenus de transfert (subventions acquises) comprennent :

- ✓ Accord intercantonal universitaire (AIU) (4610)

L'AIU fixe les conditions de participation financière d'un canton pour ses étudiants-es poursuivant une formation universitaire dans un autre canton. Cet accord fixe les montants forfaitaires par étudiant pour chaque domaine d'enseignement : médecine clinique (CHF 51'400), sciences exactes (CHF 25'700) et sciences humaines et sociales (CHF 10'600).

L'Université bénéficie d'une subvention pour couvrir le coût des étudiants-es en provenance des autres cantons. Quant à la quote-part due pour des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales, elle est prise en charge par le budget de l'État.

- ✓ Subvention du canton de Vaud (EPGL) (nature 4610)

La subvention vaudoise est basée sur l'évaluation des charges transférées (personnel et crédits ordinaires) de l'Université de Lausanne à l'Université de Genève dans le cadre du regroupement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) sur le site de Genève.

- ✓ Subvention fédérale de base (nature 4630)

La subvention fédérale de base est répartie entre les universités cantonales à hauteur de 70 % avec des indicateurs liés aux étudiants-es (nombre d'étudiants-es et proportion d'étudiants-es étrangers-ères par rapport au nombre total d'étudiants-es étrangers-ères inscrits-es dans les universités suisses) et de 30 % avec des indicateurs liés à la recherche (FNS, UE, Commission pour la technologie et l'innovation, Fonds de tiers). Le montant en faveur de l'Université dépend ainsi de l'enveloppe globale allouée par la Confédération et de la position relative de l'Université de Genève par rapport celles des autres universités cantonales.

- ✓ Indemnité cantonale (nature 4631)

L'indemnité cantonale constitue la principale source de financement du budget « État ». Elle inclut le montant de la tranche annuelle prévue dans la Convention d'objectifs entre l'Université et l'État.

Le montant de l'indemnité monétaire est déterminé selon le principe suivant :

Indemnité monétaire (budget de l'année N)

- Mesures d'économies imposées par l'État
- + Tranche annuelle prévue dans la COB
- + Part des mécanismes salariaux prise en charge par l'État
- + Part des modifications de charges sociales prise en charge par l'État
- + Eventuels transferts d'activités ou de mode de financement
- = Indemnité monétaire (budget de l'année N+1)

Imputations internes (nature 49)

Les imputations internes représentent les produits de facturation entre les structures de l'Université, toutes sources de financement confondues. A relever en particulier que dans le cadre de ses activités de recherche financées par des fonds provenant de l'extérieur, ainsi que pour les activités de formation continue, l'Université prélève un pourcentage de respectivement 8.0 % (recherche) et 7.5 % (formation continue) qui permet de couvrir les coûts d'infrastructure imputés sur le budget « État ». Le montant de ce prélèvement est « restitué » au budget « État » dans le cadre du mécanisme des imputations internes.

2.2. INVESTISSEMENT

Crédit de renouvellement

L'Université reçoit chaque année une subvention pour le renouvellement de son équipement (parc informatique et scientifique, mobilier). Le budget annuel correspond à la tranche annuelle de crédit de renouvellement accordé par l'État, complétée par le report budgétaire de l'année précédente. À la fin d'une période quinquennale d'un crédit de renouvellement, les soldes budgétaires sont annulés.

Crédits d'ouvrage

Lors de la construction ou de l'acquisition de nouvelles installations ou lors de nouveaux développements, le Conseil d'État dépose un projet de loi pour le compte de l'Université. Une fois voté, le crédit d'ouvrage est mis à disposition par tranche annuelle. En fonction de l'état d'avancement des projets financés par un crédit d'ouvrage, le budget annuel peut différer du montant indiqué dans le plan financier accompagnant la requête, à condition que le montant de l'enveloppe pluriannuel accordée par le Grand Conseil soit respecté.

3. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROJET DE BUDGET 2015

Le projet de budget 2015 est un budget charnière à plusieurs points de vue. Tout d'abord, il couvre la dernière année d'une période quadriennale dont les axes financiers sont contractuellement et légalement définis entre l'État et l'Université dans une convention d'objectifs. Il reflète les développements voulus par les autorités cantonales et l'alma mater et inclut en conséquence les moyens convenus. Par ailleurs, il s'insère dans une planification financière cantonale où les priorités en matière d'enseignement supérieur sont comprises par l'Université. De ce point de vue, il s'inscrit dans un cadre dont les contours sont partagés entre les autorités cantonales et l'Université.

Le projet de budget se situe également à la croisée des chemins en termes de politique financière. Ayant pris conscience d'un changement de paradigme financier de l'État en fin d'année 2011, le Rectorat s'est résolument engagé dans un programme d'économies dont les objectifs ont été de retrouver l'équilibre du budget de fonctionnement à l'horizon 2015 tout en permettant au Rectorat de poursuivre sa politique de profilage de l'Université. Au terme de ces trois années d'efforts, le projet de budget enregistre, pour la plupart des facultés, la dernière tranche des mesures d'économies, démontre que toutes les structures ont contribué dans les mêmes proportions. De ce point de vue, il marque le terme d'une période ayant fait l'objet d'une approche concertée entre le Rectorat et les Décanats.

Le projet de budget est aussi le dernier budget de l'équipe actuelle du Rectorat. Il est marqué de l'empreinte de la rigueur budgétaire dans un cadre permettant à l'institution d'évoluer. Il traduit un engagement fort du Recteur vis-à-vis des autorités cantonales et une volonté de responsabilité institutionnelle vis-à-vis de la Communauté universitaire et de la future équipe dirigeante de remettre, lors du passage de témoin, un établissement financièrement sain. De ce point de vue, le projet de budget est le témoin d'une méthode alliant une approche de coupures linéaires et de réallocations ciblées, qui a fait ses preuves au cours des huit dernières années mais qui ne peut être reconduite à l'infini.

Le projet de budget porte enfin un changement de structure historique permettant à l'Université d'accueillir le Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE) avec une antenne délocalisée dans le canton du Valais. Fruit d'une concertation avec l'Université de Lausanne au sujet de la pérennisation des activités d'enseignement, de recherche et d'expertise de l'Institut Kurt Bösch et d'un financement des collectivités publiques valaisannes et fédérales, l'Université a repris l'équivalent d'un budget de KCHF 1'495, masse salariale et dépenses générales comprises, 9.2 EPT et 50 étudiants-es dès la rentrée académique de septembre 2014. Au-delà de la dimension financière du projet, la création du nouveau Centre interfacultaire est surtout un enjeu académique dans le domaine des droits de l'enfant et institutionnel du point de vue de la localisation d'activités universitaires genevoises hors du Canton.

3.1 PROGRAMME D'ÉCONOMIES 2013-2015

Dans un contexte d'austérité budgétaire cantonale imposée par le Conseil d'État, avec la volonté de retrouver l'équilibre de son budget de fonctionnement à l'horizon 2015, l'Université a déterminé en 2012 le montant-cible des économies à réaliser (équivalent à une réduction de 3.75 %), la répartition par faculté, ainsi que les modalités de mise en œuvre qui sont en l'occurrence les suivantes :

- ✓ Les économies sont réparties de manière linéaire entre les facultés.
- ✓ Le délai de réalisation est fixé à 2015 avec un calendrier de mise en œuvre laissé au libre choix de chaque faculté.

- ✓ Les facultés proposent des mesures d'économies et le Rectorat les approuve.
- ✓ Les mesures d'économies peuvent prendre la forme de coupures « définitives » ou d'une augmentation de l'objectif de non dépenses facultaires. Quelle que soit la nature des économies, les économies sont pérennes au-delà de l'année 2015.
- ✓ La traçabilité des efforts consentis par chaque faculté est garantie.
- ✓ Toute modification de la cible d'économies implique un rééquilibrage des efforts à consentir par chaque faculté.
- ✓ Toute ressource additionnelle est allouée selon un principe de non-linéarité dans la ligne politique de profilage de l'Université voulue par le Recteur.

Pour établir son projet de budget 2015, l'Université confirme le besoin de terminer la mise en œuvre du Programme d'économies 2013 / 2015. Sur la base de sa planification financière mise à jour, le Rectorat laisse inchangé le montant-cible des économies, à savoir KCHF 17'191. C'est avec ces consignes que les facultés et l'administration centrale ont déterminé les mesures d'économies à entreprendre en 2015.

Pour 2015, les mesures dégagent un potentiel d'économies de KCHF 5'318 qui prennent la forme de coupures budgétaires « définitives » pour un montant de KCHF 4'221 (79 %) et d'augmentation « volontaire » de l'objectif de non dépenses facultaires pour un montant de KCHF 1'098 (21 %). Elles impliquent la suppression de 29.91 postes EPT. En termes de montant, elles portent essentiellement sur les charges de personnel (86 %). Le tableau ci-dessous présente le détail des mesures d'économies arrêtées pour l'année 2015 par nature de charges et par faculté.

PB2015	PAT		PENS		Total charges de personnel		Dépenses générales	Subventions	Total
	EPT	KCHF	EPT	KCHF	EPT	KCHF			
Sciences	3.48	453	2.21	318	5.69	770	581	-	1'351
Médecine	4.90	631	3.08	756	7.98	1'387	-	-	1'387
Lettres	-	-	2.05	440	2.05	440	-	-	440
FEM	0.80	120	1.85	233	2.65	353	-	-	353
SdS	-	-	3.60	367	3.60	367	-	-	367
Droit	0.80	90	2.09	230	2.89	320	-	-	320
Théologie	-	-	0.10	9	0.10	9	10	-	19
FPSE	-	-	0.60	93	0.60	93	-	-	93
FTI	-	45	-	127	-	172	-	-	172
UNACI	1.60	238	2.75	413	4.35	651	166	-	817
Total UNIGE	11.58	1'576	18.33	2'985	29.91	4'562	757	-	5'318

Au terme des trois ans, le rythme de mise en œuvre du Programme d'économies est un peu plus lent que prévu initialement. Le taux de concrétisation s'établit à 95 %. Les facultés de Droit et Psychologie et sciences de l'éducation devront prendre des mesures complémentaires en 2016 pour atteindre leurs cibles d'économies, sans qu'à ce stade, on puisse déceler des difficultés à le faire. La répartition des efforts par nature de charges met en évidence une forte mise à contribution des charges de personnel, avec plus de quatre-vingt pourcent des efforts globaux et la suppression de 63.56 postes EPT.

À relever qu'un certain nombre de structures a privilégié l'augmentation « volontaire » du montant de non dépense dans des proportions importantes. Dans la mesure où ces efforts doivent être reproduits au-delà de l'année 2015, ce choix comporte un risque budgétaire, notamment dans les structures dont la surface financière est réduite. Il est par conséquent attendu de ces dernières que chaque opportunité soit saisie pour transformer ces augmentations « volontaires » du montant de non dépense en coupures définitives.

Le tableau ci-dessous présente les effets cumulés des mesures d'économies pour les années 2013 à 2015 par nature de charges et par faculté.

B2013 - PB2015	PAT			PENS			Dép. gén. & Subv.		Total		Objectif	Fait vs objectif
	EPT	KCHF	% total	EPT	KCHF	% total	KCHF	% total	EPT	KCHF		
Sciences	4.98	915	23%	2.85	2'321	59%	729	18%	7.83	3'966	3'966	100%
Médecine	12.65	1'978	56%	11.44	1'579	44%	-	0%	24.09	3'558	3'558	100%
Lettres	0.75	89	6%	4.95	1'382	94%	-	0%	5.70	1'471	1'447	102%
FEM	0.80	120	22%	3.07	417	78%	-	0%	3.87	537	537	100%
SdS	-	-	0%	6.43	690	100%	-	0%	6.43	690	690	100%
Droit	0.80	90	21%	2.09	321	76%	13	3%	2.89	424	686	62%
Théologie	-	-	0%	0.40	35	78%	10	22%	0.40	45	47	96%
FPSE	1.00	160	21%	2.10	614	79%	-	0%	3.10	774	1'355	57%
FTI	-	45	13%	-	310	87%	-	0%	-	355	355	100%
UNACI	4.00	1'171	26%	5.25	1'071	24%	2'308	51%	9.25	4'551	4'551	100%
Total UNIGE	24.98	4'569	28%	38.58	8'742	53%	3'060	19%	63.56	16'370	17'192	95%

Dans une très large proportion, les mesures d'économies induisent une rationalisation et un redimensionnement de la palette des services offerts par l'Université, notamment dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. À court terme, aucune mesure d'économies n'induit la suppression d'une filière d'étude, même si des discussions de rationalisation ont lieu entre les universités du Triangle Azur (Lausanne, Neuchâtel et Genève). En revanche, la palette des cours offerts dans le cadre d'un cursus de formation est réduite. Des postes professoraux à plein temps sont également remplacés par des postes à temps partiels, voire des chargés de cours ou d'enseignement, ce qui à terme pourrait se répercuter sur la capacité de l'Université à décrocher des fonds de recherche compétitifs, des mandats de service et à assurer la relève.

3.2 REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de l'Université se subdivisent en 2 catégories principales : les taxes et revenus divers et les revenus de transfert (subventions).

Taxes et revenus divers

Taxes universitaires

Le projet de budget 2015 table sur un produit des taxes universitaires s'élevant à KCHF 12'609, en hausse de KCHF 289, avec une croissance prévue de 1.0 % du nombre d'étudiants-es en 2015, un montant de taxes d'écolage inchangé et un pourcentage d'exonération stable.

Recettes de la médecine dentaire

Sur la base des comptes 2014 provisoires, partant du principe que la politique tarifaire est inchangée par rapport à 2014, le projet de budget 2015 table sur des recettes de la médecine dentaire identique à celle du budget 2014. Par ailleurs, dans la mesure où la faculté de Médecine et les HUG poursuivent les négociations pour évaluer la rétrocession du chiffre d'affaires de la division de stomatologie et de chirurgie orale transférée en janvier 2014 de l'Université vers les HUG, le projet de budget 2015 table par prudence sur aucun montant en faveur de l'Université.

Autres prestations de service et ventes

Suite à la réorganisation des structures financières visant à simplifier la gestion des moyens et des ressources de la Division informatique, un ajustement budgétaire à la hausse de KCHF 650 a été effectué pour les revenus liés au dépouillement des élections et aux produits de la carte multi-services. Compte tenu de la prise en considération des charges liées à ces activités, l'impact sur le résultat net est de KCHF 100.

Par ailleurs, le montant des traitements remboursés a été revu à la hausse de KCHF 166, régularisant de la sorte des opérations qui n'étaient pas budgétisées par le passé. À relever que cette refacturation n'influence pas le résultat net puisque les charges à refacturer n'étaient également pas budgétisées.

Subventions acquises

Subvention fédérale de base

Le projet de budget 2015 prévoit un montant de KCHF 95'678, en augmentation de KCHF 3'906 par rapport au budget 2014. En partant des comptes 2014 provisoires, les hypothèses suivantes expliquent cette projection :

- ✓ Une croissance de 1 % de l'enveloppe fédérale à l'intention des Hautes écoles entre les années 2014 et 2015.
- ✓ Une stabilité de la position relative de l'Université de Genève en termes d'évolution du nombre d'étudiants-es et de fonds de tiers par rapport aux autres universités cantonales.
- ✓ L'impact en termes de nombre d'étudiants-es immatriculés-es dans le Centre interfacultaire en droits de l'enfant suite au transfert de l'IUKB (KCHF 150).

Accord intercantonal universitaire (AIU)

Le projet de budget 2015 ajuste le montant selon les comptes provisoires 2014 et tient compte de la baisse tendancielle des étudiants-es « confédérés-es » observée depuis le début de la décennie. Par rapport au budget 2014, cela induit une augmentation du

produit de l'AIU de KCHF 1'770.

À cette évaluation, il faut ajouter l'impact en termes de nombre d'étudiants-es confédérés-es immatriculés-es dans le Centre interfacultaire en droits de l'enfant suite au transfert de l'IUKB (KCHF 250).

Autres subventions acquises

Les autres subventions acquises diminuent globalement de KCHF 165. Plusieurs facteurs expliquent cette projection.

Compte tenu de la hausse anticipée de l'indice suisse des prix à la consommation sur lequel est indexé la contribution annuelle du Canton de Vaud au financement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne (EPGL), en partant du montant prévu dans les comptes 2014 provisoires, le projet de budget 2015 table sur une légère baisse de KCHF 390.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention tripartite « Canton du Valais, Ville de Sion et Université de Genève » liée à la reprise des activités de l'Institut Kurt Bösch, les collectivités publiques valaisannes et fédérales allouent une subvention de KCHF 625. Enfin, en lien avec le changement de schéma budgétaire pour la chaire en efficience énergétique, les autres subventions acquises sont ajustées, à la baisse, de KCHF 400. Cet élément est sans impact sur le résultat net.

Indemnité cantonale monétaire

L'indemnité cantonale 2015 se monte à KCHF 320'751 en hausse de KCHF 1'528 par rapport au budget 2014. La variation s'explique par une combinaison d'éléments. Les facteurs induisant une hausse sont les suivants :

- ✓ L'octroi d'une tranche supplémentaire de KCHF 3'000 selon la loi 11023 portant la COB 2012 / 2015.
- ✓ Le financement partiel (à hauteur d'un taux de subventionnement) des mécanismes salariaux (KCHF 1'253).
- ✓ Le financement partiel (à hauteur du taux de subventionnement) de la hausse des cotisations CPEG (KCHF 1'554).

Pour mémoire, le taux de subventionnement est le ratio entre le montant de l'indemnité cantonal et les charges totales de l'année N-1. Il s'élève à 64.3 % pour l'année 2015.

Quant aux facteurs induisant une baisse de l'indemnité cantonale, ils sont les suivants :

- ✓ Annoncé informellement par le département de tutelle, le Conseil d'État a décidé une réduction linéaire de 1 % dans le cadre des mesures visant à garantir le respect du mécanisme institutionnel d'endettement public. Cette décision est équivalente à une diminution de KCHF 3'192 par rapport au budget 2014.
- ✓ Estimé par l'Office du personnel de l'État, la reconduction de l'effet "noria" lié au remplacement de collaborateurs-trices expérimentés par des collaborateurs-trices plus jeunes (KCHF 1'087).

En résumé, les éléments constitutifs de l'indemnité cantonale sont les suivants :

Indemnité cantonale 2015 <i>en milliers de francs, versus budget 2014</i>	Montant
Indemnité cantonale 2014	319'224
Coupure 1%	-3'192
COB 2012 / 2015 - tranche 2015	3'000
Mécanismes salariaux, part État	1'253
Effet "noria"	-1'087
Augmentation cotisations CPEG en 2015, part État	1'554
Indemnité cantonale 2015	320'751
<i>Croissance en %</i>	<i>+ 1'528</i> <i>+ 0.5%</i>

Produits différés liés aux subventions d'investissement

Sans effet sur le résultat net, le projet de budget 2015 n'enregistre aucune variation des produits différés liés aux subventions d'investissement pour l'acquisition des équipements universitaires (crédit de renouvellement).

Imputations internes

En application du principe des « coûts complets », l'Université prélève un « overhead » sur les financements provenant de l'extérieur en matière de recherche et de formation continue. Cet « overhead » tend à compenser l'institution pour les coûts indirects liés à ce type d'activités dont le financement est garanti par le budget « État ». Il s'agit, ainsi, de transfert de ressources entre les sources de financement de l'Université d'un montant de KCHF 2'400, inchangé par rapport aux budgets antérieurs.

Outre le prélèvement de ces « overhead », le projet de budget 2015 inclut l'impact budgétaire des prestations fournies en interne de KCHF 3'664. Une partie de ces ajustements sont sans influence sur le résultat net, notamment ceux permettant de budgétiser les refacturations de services entre centres financiers du budget « État » (KCHF 1'800 en revenus et en charges) ou celui reflétant le changement de schéma budgétaire pour la chaire en efficience énergétique (KCHF 400). Les autres ajustements concernent des refacturations de prestations imputées sur le budget « État » mais au bénéfice d'activités menées par les fonds institutionnels. Ceux-ci améliorent le résultat net du budget « État » à hauteur de KCHF 1'464.

En partant du montant des revenus du budget 2014, le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des revenus 2015 :

Revenus 2015 <i>en milliers de francs, versus budget 2014</i>	Montant
Revenus, budget 2014	494'637
Taxes universitaires	289
Autres prestations de service et ventes	816
Indemnité cantonale	1'528
Subvention fédérale de base	3'906
AIU	2'020
Autres subventions aquises	-165
Sous-total des revenus	503'030
<i>Croissance en %</i>	<i>+ 8'394</i> <i>1.7%</i>
Imputations internes	3'664
Total des revenus 2015	506'694
<i>Croissance en %</i>	<i>+ 12'058</i> <i>2.4%</i>

Au total, les revenus de l'Université s'élèvent à KCHF 506'694, soit en hausse de KCHF 12'058 (+ 2.4 %) par rapport au budget 2014.

3.3 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Parallèlement à la définition du Programme d'économies 2013 / 2015, dans le cadre des réallocations interfacultaires, le Rectorat a sollicité des facultés qu'elles expriment leurs besoins supplémentaires et annoncent les dotations budgétaires temporairement inutilisées. Il a procédé aux arbitrages sur la base des critères suivants :

- ✓ Existence d'une obligation légale ou réglementaire.
- ✓ Décision institutionnelle antérieure.
- ✓ Pertinence de la demande.
- ✓ Contrainte budgétaire à court et moyen terme.
- ✓ Adéquation de la source de financement.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus, le Rectorat a réalloué des ressources à hauteur de KCHF 6'006 en répondant favorablement à environ 47 % des demandes budgétaires supplémentaires, induisant la création de 24.30 postes EPT.

Les charges de l'Université se subdivisent en 4 catégories. Il s'agit des charges de personnel, des dépenses générales, des amortissements et des subventions accordées.

Charges du personnel

Les charges de personnel (après « non dépenses » et programme d'économies) s'élèvent à KCHF 424'108 (84 % du budget total), ce qui représente une hausse de KCHF 5'935 par rapport au budget 2014. Cette variation représente ainsi une augmentation de 1.4 %.

Par décision du Conseil d'État, les mécanismes salariaux sont suspendus pour l'année 2015. Le projet de budget est donc construit sans annuité, sans indexation aux collaborateurs-trices de la fonction publique. Il inclut, néanmoins, les effets décalés des mécanismes salariaux 2014 (annuités) du personnel enseignant qui s'élèvent à KCHF 1'948 dont KCHF 695 représente la charge nette financée par les ressources propres de l'Université. Pour mémoire, la progression des annuités est octroyée au personnel administratif et technique en début d'année, alors que, pour le personnel enseignant, la progression est enregistrée dès le mois d'août.

Le plan de financement de la CPEG, issue de la fusion de la CIA et de la CEH, induit pour les employeurs affiliés une augmentation de charges sociales au titre des cotisations de prévoyance. Pour l'Université, cette augmentation s'élève à KCHF 2'415 en 2015. En fonction du taux de subventionnement, la charge nette financée par les ressources de l'Université s'élève à KCHF 862.

Les charges liées au plan de retraite anticipée (PLEND) diminuent de KCHF 300, reflétant d'une part des conditions d'octroi moins favorables que par le passé et, d'autre part, un nombre de collaborateurs-trices éligibles plus restreint.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la COB 2012 / 2015, les charges de personnel sont augmentées de KCHF 2'700 en lien avec le déploiement des projets. L'essentiel est alloué aux programmes de recherche nationale en vertu des contrats signés avec le Fonds national suisse de la recherche prévoyant les contributions des institutions hôtes sous la forme de « matching funds ».

Dans le cadre de la politique de profilage des activités « socle » de l'Université, les demandes budgétaires arbitrées favorablement par le Rectorat, y compris les ajustements et réallocations budgétaires, induisent une augmentation nette de charges de personnel de KCHF 1'601. Elles concernent principalement les engagements liés à la

création du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (KCHF 1'425)) et quelques salariés transférés sur le budget « État » suite au désengagement progressif de la Confédération.

Conçu pour introduire de la flexibilité dans les dotations budgétaires en libérant temporairement des moyens libres d'engagement, le Rectorat interpelle chaque année les facultés et l'administration centrale pour connaître les moyens potentiellement « réallouables ». En contrepartie, il s'engage à restituer « automatiquement » ces dotations budgétaires lors de l'élaboration du projet de budget de l'année suivante. En application de ce principe, les économies temporaires enregistrées lors des arbitrages 2014 (KCHF 2'022) induisent une augmentation équivalente de charge sur le projet de budget 2015. À relever que le montant des économies temporaires annoncé dans le cadre des arbitrages 2015 est plus faible et s'élève à KCHF 1'051.

En termes de postes, le projet de budget table sur une hausse globale nette de 18.88 postes EPT qui se décompose de la manière suivante :

- ✓ La suppression de 29.91 postes EPT liée au Programme d'économies 2013 / 2015.
- ✓ L'augmentation de 1.01 postes EPT en lien avec à la hausse des taxes d'encadrement.
- ✓ La hausse de 23.48 postes EPT liée à la tranche 2015 de la COB.
- ✓ La création de 24.30 postes EPT dans le cadre des arbitrages budgétaires 2015 dont 9.20 postes EPT en lien avec la création du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (transfert de l'IUKB).

Nombre de postes <i>en équivalent plein temps, versus budget 2014</i>	Professeurs & Chargés d'enseignement	Assistants, Maître-assistants, Auxiliaires recherche	PAT	Total
Budget 2014	857.77	912.54	1'168.82	2'939.13
COB, tranche 2015	4.22	16.87	2.39	23.48
Assistants taxes		1.01		1.01
Création du CIDE (transfert IUKB)	3.90	3.80	1.50	9.20
Autres arbitrages 2015		2.00	13.10	15.10
<i>Sous-total, nombre EPT avant économies</i>	<i>865.89</i>	<i>936.22</i>	<i>1'185.81</i>	<i>2'987.92</i>
<i>Croissance en %</i>	<i>0.9%</i>	<i>2.6%</i>	<i>1.5%</i>	<i>1.7%</i>
Programme d'économies 2013 / 2015	-6.86	-11.47	-11.58	-29.91
Nombre de postes 2015	859.03	924.75	1'174.23	2'958.01
Variation nombre EPT	1.26	12.21	5.41	18.88
<i>Croissance en %</i>	<i>0.1%</i>	<i>1.3%</i>	<i>0.5%</i>	<i>0.6%</i>

L'objectif de « non dépenses » reste inchangé à KCHF 7'601, montant qui représente les disponibilités budgétaires liées au turn-over du personnel.

Le tableau suivant reprend les éléments de variation des charges du personnel en 2015 :

Charges de personnel 2015 <i>en milliers de francs, versus budget 2014</i>	Montant
Budget 2014 (après non dépenses et coupures)	418'173
Mécanismes salariaux	1'948
Augmentation du taux de cotisation CPEG	2'415
PLEND	-300
COB, tranche 2015	2'700
Assistants taxes	85
Impact arbitrages 2014 sur 2015	2'048
Création du CIDE (transfert IUKB)	1'425
Autres arbitrages 2015	176
<i>Sous-total, masse salariale avant économies</i>	428'670
<i>Croissance en %</i>	10'497.56 2.5%
Programme d'économies 2013 / 2015	-4'562
Charges de personnel 2015	424'108
<i>Croissance en %</i>	5'935.56 1.4%

Dépenses générales

Par rapport au budget 2014, les dépenses générales augmentent de KCHF 2'646, dont la majeure partie s'explique par la prise en charge des travaux d'aménagement indispensables dans les bâtiments universitaires ne relevant pas des critères d'investissement (KCHF 1'906), les frais d'exploitation du bâtiment Carl-Vogt, notamment les coûts des énergies, de l'entretien et des nettoyages (KCHF 610).

À cela s'ajoute la mise en œuvre de la COB 2012 / 2015 (KCHF 300), la création du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (KCHF 73), les augmentations induites par les arbitrages budgétaires 2014 (KCHF 50), ainsi que les nouveaux projets 2015 (KCHF 666). Parmi ces derniers, il faut mentionner les efforts consentis en faveur du renforcement du dispositif de la médecine de premier recours (KCHF 352), la hausse des coûts de l'information scientifique, notamment des abonnements aux périodiques (KCHF 250), l'extension du contrat de surveillance des bâtiments (KCHF 150), le contrat de maintenance du nouveau portail achat (KCHF 94), ainsi que la réduction des dotations en faveur de l'acquisition des biens et marchandises (KCHF 170).

Il faut enfin soustraire les effets des mesures prévues dans le Programme d'économies 2013 / 2015 (KCHF 757).

Le tableau suivant reprend les éléments de variation des dépenses générales en 2015 :

Dépenses générales 2015 <i>en milliers de francs, versus budget 2014</i>	Montant
Dépenses générales 2014	40'111
COB tranche 2015	300
Frais d'exploitation du bâtiment Carl-Vogt	610
Impact arbitrages 2014 sur 2015	50
Arbitrages 2015	2'442
Dépenses générales avant économies	43'513
<i>Croissance en %</i>	+ 3'402 8.5%
Programme d'économies 2013 / 2015	-757
Dépenses générales 2015	42'757
<i>Croissance en %</i>	+ 2'646 + 6.6%

Amortissements

Les amortissements « ordinaires » des équipements financés par l'État sont d'un montant identique aux produits différés liés aux subventions d'investissement. Ils s'élèvent à KCHF 18'000 et sans effet sur le résultat net.

Avec la remise des clés du bâtiment Carl-Vogt 1 prévue au deuxième trimestre 2015, l'Université devra assumer, sur ses propres moyens, les charges en amortissements. Sur la base des coûts d'acquisition prévus contractuellement, en fonction des codes CFC et des durées d'utilité préconisées par l'État, les charges d'amortissement s'élèvent à KCHF 848.

Subventions accordées

Les subventions accordées diminuent globalement de KCHF 996 et s'explique par les facteurs suivants :

- ✓ Baisse de la contribution à la Fondation Campus Biotech (KCHF 1'500).
- ✓ En lien avec la mise en place de deux nouveaux Programme de recherche national en mathématique et en astronomie, augmentation des contributions de l'Université selon les contrats de recherche établis avec le Fonds national suisse de la recherche (KCHF 300).
- ✓ En lien avec l'augmentation des taxes universitaires, hausse du plafond de dépenses en matière de bourses aux étudiants-es (KCHF 204).

Subventions accordées 2015 <i>en milliers de francs, versus budget 2014</i>	Montant
Subventions accordées 2014	19'682
Apport à la Fondation Campus Biotech	- 1'500
Subventions liées aux taxes (BGE, CUAE, Bourses)	204
Contributions UniGE aux PRN	300
Subventions accordées avant économies	18'686
<i>Croissance en %</i>	- 996 - 5.1%
Programme d'économies 2013 / 2015	
Subventions accordées 2015	18'686
<i>Croissance en %</i>	- 996 - 5.1%

Imputations internes

En contrepartie du budget de revenus "Imputations internes" (KCHF 1'800) cité plus haut, le projet de budget enregistre un montant identique en charge pour les refacturations de services entre centres financiers du budget « État ».

Un budget supplémentaire de KCHF 235 est prévu en lien avec les prestations fournies par les fonds institutionnels en faveur du budget « État ».

En partant du montant des charges du budget 2014, le tableau ci-après énumère les éléments de variation des charges 2015 :

Charges 2015 <i>en milliers de francs, versus budget 2014</i>	Montant	
Budget 2014	496'227	
Charges du personnel	5'935	
Dépenses générales	2'646	
Subventions accordées	-996	
Non dépenses	-	
Sous-total des charges monétaires	503'811	+ 7'585
<i>Croissance en %</i>		1.5%
Amortissements	848	
Imputations internes	2'035	
Total des charges 2014	506'694	+ 10'468
<i>Croissance en %</i>		2.1%

Au total, les charges de l'Université s'élèvent à KCHF 506'694, en hausse de KCHF 10'468 par rapport au budget 2014.

3.4 SYNTHÈSE DES CHARGES ET REVENUS ÉTAT

Nature et libellé En miliers de francs	C2013 ^r	B2014	PB2015	Variation versus B2014
4 Revenus	492'704	494'637	506'694	12'057
Croissance en %			2.4%	
42 Taxes et revenus divers	25'886	25'724	26'829	1'105
Emoluments	199	222	222	-
Taxes universitaires	11'990	12'320	12'609	289
Inscriptions aux cours d'été	920	975	975	-
Recettes médecine dentaire	5'148	4'360	4'360	-
Remboursements	2'317	2'612	2'612	-
Autres prestations de service et ventes	5'312	5'235	6'051	816
46 Subventions acquises	458'154	466'299	473'587	7'289
Indemnité cantonale	325'325	319'224	320'751	1'528
Subvention fédérale de base	91'621	91'772	95'678	3'906
AIU	17'759	31'812	33'832	2'020
Produits différés liés aux investissements	17'996	18'000	18'000	-
Autres	5'453	5'491	5'326	-165
49 Imputations internes	8'664	2'614	6'278	3'664
3 Charges	490'889	496'227	506'694	10'467
Croissance en %			2.1%	
30 Charges de personnel	417'069	418'173	424'108	5'935
Personnel administratif	120'475	121'252	122'225	972
Corps enseignant	215'143	215'675	217'779	2'104
Temporaires	2'810	6'348	6'348	-
Allocations, indemnités	1'501	1'466	1'466	-
Charges sociales	70'954	72'198	75'382	3'185
Autres	6'185	1'234	908	-326
31 Dépenses générales	43'399	40'111	42'757	2'646
33 Amortissements	17'996	18'000	18'848	848
36 Subventions accordées	10'300	19'682	18'686	-996
39 Imputations internes	2'125	261	2'296	2'035
Résultat net	1'815	-1'590	-	1'590

^r Reclassement des données 2013 selon le nouveau plan comptable entré en vigueur en 2014 (MCH2)

4 PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2015

4.1 CRÉDIT DE RENOUVELLEMENT

Le nouveau projet de loi accordant un crédit de renouvellement 2015-2019 prévoit une subvention d'investissement de KCHF 52'600. Réparti sur 5 ans, il est destiné à renouveler des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche.

Les dépenses prévues se répartissent entre les investissements d'équipements (appareils scientifiques, mobilier, machines, véhicules, matériel audio-visuel, matériel de bureau) et les renouvellements des systèmes informatiques (équipements d'infrastructure, postes de travail, équipements scientifiques et les logiciels).

Crédit de renouvellement 2015-2019 <i>en milliers de francs</i>	Tranche 2015	Tranche 2016	Tranche 2017	Tranche 2018	Tranche 2019	Total
Equipements	5'707	5'816	5'604	5'461	5'677	28'264
Informatiques	5'397	4'970	4'349	4'556	5'064	24'336
Tranche selon le PL	11'104	10'786	9'953	10'017	10'741	52'600

Le projet de loi sera déposé par le Conseil d'État en septembre au Grand Conseil. Selon le calendrier budgétaire, il est attendu que Grand Conseil adopte le projet de loi en décembre prochain.

À rappeler que les soldes non dépensés du crédit de programme 2011 / 2014 ne seront pas reportés sur l'année 2015. Seuls les investissements 2014 engagés avant fin novembre pourront être comptabilisés sur le crédit de programme 2011 / 2014 jusqu'au 30 juin 2015.

4.2. CRÉDIT D'OUVRAGE

Les lois L9995 et L10822 ouvrent des crédits d'investissement en faveur de la construction du Centre médical universitaire (CMU) 5^{ème} étape et 6^{ème} étape. Elles comprennent un volet relatif à l'acquisition des équipements rattachés au bâtiment. Au total, les crédits ouverts en faveur des équipements s'élèvent à KCHF 15'596 pour la 5^{ème} étape et KCHF 15'333 pour la 6^{ème} étape. Aucune dépense d'équipement n'est prévue par l'État en 2015. Ces crédits devraient être épuisés sur la période 2016 à 2018, selon les hypothèses du plan décennal des investissements.

5 STATISTIQUES

5.1. CHARGES ET REVENUS BUDGET « ÉTAT » ET FONDS DE TIERS

Nature et libellé En milliers de francs	BUDGET État *	FONDS DE TIERS		
		FNS **	Autres **	TOTAL
4 Revenus	506'694	92'876	235'645	328'520
42 Taxes et revenus divers	26'829	1'355	76'528	77'883
dont taxes universitaires	12'609			
46 Subventions acquises	473'587	88'846	78'088	166'933
dont indemnité cantonale	320'751			
49 Imputations internes	6'278	2'675	81'029	83'704
3 Charges	506'694	92'876	211'096	303'972
30 Charges du personnel	424'108	60'568	77'424	137'993
Personnel administratif	122'225	6'605	25'905	32'510
Corps enseignant	217'779	43'226	35'776	79'003
Temporaires	6'348	342	2'420	2'762
Allocations, indemnités	1'466	13	574	587
Charges sociales	75'382	10'380	12'481	22'861
Autres	908	1	268	269
31 Dépenses générales	42'757	20'279	34'375	54'654
32 Charges financières	-	-	3'674	3'674
33 Amortissements	18'848	4'366	6'003	10'369
36 Subventions accordées	18'686	677	6'362	7'039
39 Imputations internes	2'296	6'985	83'258	90'243
Résultat net	-	-	24'549	24'549

* Projet de Budget 2015

** Comptes 2013

5.2

APERÇU DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES DANS LES FACULTÉS

Faculté des Sciences

Etudiants	Types (13/14)	Inscrits (13/14)	Diplômés (2013)	
Formation de base	33	1'498	407	
Formation avancée	27	921	146	
Total	60	2'419	553	
Collaborateurs (en EPT) :	DIP(budget 2013)	FN (2013)	FP (2013)	Total
Corps professoral	121	9	2	132
Collaborateurs de l'enseignement	397	220	132	749
Sous-total corps enseignant	518	229	134	881
PAT	330	32	54	415
Total personnel	847	261	188	1'296
Taux d'encadrement (DIP)*	20 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2013)	CHF	115'424'261		
Fonds FNRS (Comptes 2013)	CHF	49'363'852		
Autres Fonds (Comptes 2013)	CHF	48'468'272		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

Faculté de Médecine

Etudiants	Types (13/14)	Inscrits (13/14)	Diplômés (2013)	
Formation de base	5	1'455	356	
Formation avancée	8	392	51	
Total	13	1'847	407	
Collaborateurs (en EPT) :	DIP(budget 2013)	FN (2013)	FP (2013)	Total
Corps professoral	95	11	2	108
Collaborateurs de l'enseignement	248	127	171	546
Sous-total corps enseignant	344	138	173	655
PAT	310	39	95	444
Total personnel	654	177	268	1'099
Taux d'encadrement (DIP)*	19 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2013)	CHF	97'645'848		
Fonds FNRS (Comptes 2013)	CHF	25'223'198		
Autres Fonds (Comptes 2013)	CHF	59'623'107		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

Faculté des Lettres

Etudiants	Types (13/14)	Inscrits (13/14)	Diplômés (2013)	
Formation de base	8	1'711	361	
Formation avancée	8	358	41	
Total	16	2'069	402	
Collaborateurs (en EPT) :	DIP(budget 2013)	FN (2013)	FP (2013)	Total
Corps professoral	64	3	0	67
Collaborateurs de l'enseignement	159	38	13	210
Sous-total corps enseignant	224	41	13	277
PAT	24	1	2	28
Total personnel	248	42	15	305
Taux d'encadrement (DIP)*	32 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2013)	CHF	38'358'367		
Fonds FNRS (Comptes 2013)	CHF	5'407'418		
Autres Fonds (Comptes 2013)	CHF	3'135'950		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

Faculté des Sciences Économiques et Sociales

Etudiants	Types (13/14)	Inscrits (13/14)	Diplômés (2013)	
Formation de base	34	1'990	807	
Formation avancée	28	312	65	
Total	62	2'302	872	
Collaborateurs (en EPT) :	DIP(budget 2013)	FN (2013)	FP (2013)	Total
Corps professoral	62	1	4	67
Collaborateurs de l'enseignement	135	29	49	212
Sous-total corps enseignant	197	30	52	280
PAT	28	0	26	54
Total personnel	225	30	78	333
Taux d'encadrement (DIP)*	33 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2013)	CHF	32'652'624		
Fonds FNRS (Comptes 2013)	CHF	2'806'029		
Autres Fonds (Comptes 2013)	CHF	23'479'653		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

Faculté de Droit

Etudiants	Types (13/14)	Inscrits (13/14)	Diplômés (2013)	
Formation de base	12	1'498	425	
Formation avancée	8	209	181	
Total	20	1'707	606	
Collaborateurs (en EPT) :	DIP(budget 2013)	FN (2013)	FP (2013)	Total
Corps professoral	33	1	1	35
Collaborateurs de l'enseignement	76	5	13	95
Sous-total corps enseignant	110	6	14	130
PAT	22	0	3	24
Total personnel	131	6	16	154
Taux d'encadrement (DIP)*	53 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2013)	CHF	17'663'361		
Fonds FNRS (Comptes 2013)	CHF	644'429		
Autres Fonds (Comptes 2013)	CHF	4'209'280		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

Faculté autonome de Théologie protestante

Etudiants	Types (13/14)	Inscrits (13/14)	Diplômés (2013)	
Formation de base	4	124	25	
Formation avancée	5	50	6	
Total	9	174	31	
Collaborateurs (en EPT) :	DIP(budget 2013)	FN (2013)	FP (2013)	Total
Corps professoral	0	0	8	8
Collaborateurs de l'enseignement	11	0	1	12
Sous-total corps enseignant	11	0	9	20
PAT	2	0	0	2
Total personnel	13	0	9	22
Taux d'encadrement (DIP)*	pas de professeur DIP exclusivement			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2013)	CHF	2'883'843		
Fonds FNRS (Comptes 2013)	CHF	7'000		
Autres Fonds (Comptes 2013)	CHF	516'024		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

Faculté de Psychologie & Science de l'éducation

Etudiants	Types (13/14)	Inscrits (13/14)	Diplômés (2013)	
Formation de base	21	1'860	510	
Formation avancée	9	278	59	
Total	30	2'138	569	
Collaborateurs (en EPT) :	DIP(budget 2013)	FN (2013)	FP (2013)	Total
Corps professoral	46	1	0	47
Collaborateurs de l'enseignement	172	34	16	222
Sous-total corps enseignant	219	34	16	268
PAT	38	0	4	42
Total personnel	257	34	20	311
Taux d'encadrement (DIP)*	49 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2013)	CHF	37'365'222		
Fonds FNRS (Comptes 2013)	CHF	3'538'714		
Autres Fonds (Comptes 2013)	CHF	2'423'221		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

Faculté de Traduction et Interprétation

Etudiants	Types (13/14)	Inscrits (13/14)	Diplômés (2013)	
Formation de base	8	510	164	
Formation avancée	5	31	7	
Total	13	541	171	
Collaborateurs (en EPT) :	DIP(budget 2013)	FN (2013)	FP (2013)	Total
Corps professoral	11	0	0	11
Collaborateurs de l'enseignement	44	0	4	48
Sous-total corps enseignant	54	0	4	59
PAT	7	0	1	8
Total personnel	62	0	5	67
Taux d'encadrement (DIP)*	44 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2013)	CHF	9'359'900		
Fonds FNRS (Comptes 2013)	CHF	0		
Autres Fonds (Comptes 2013)	CHF	652'688		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP